

COMMUNE  
DE  
VIEUX-FORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 25 août 2026

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

**2026-54**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois d'août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Kétie, DUPUY Jules, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, MORVAN Manuel, GÉRAN ép. LAURENT Karine, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1) ANDRÉ Héric (procuration donnée à Mme RÉNIA BOURGEOIS Kessy),

Absents : MM. (1), JOSPITRE Suzy

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici  
l'exposé du Maire et  
la délibération du  
Conseil,  
tels qu'ils résultent du  
procès-verbal de la  
séance

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 25 août 2026

Le Maire,  
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

**OBJET : Attribution d'une aide financière à des étudiants pour le financement d'un Projet de mobilité Erasmus à Dublin en Irlande et d'un voyage linguistique, pédagogique et culturel à New-York.**

(2) Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'aide financière formulée par Madame REMILIEU PIERRE-JEAN Tayla, étudiante en licence LEA (Langues Étrangères Appliquées) à l'Université des Antilles, sélectionnée pour effectuer un semestre d'études à University Collège Dublin (UCD), de septembre à janvier et la demande de subvention pour un projet de mobilité linguistique à New-York présentée par le Pensionnat de Versailles Saint Joseph de Cluny pour l'étudiante VIGNAL Thalissa au mois d'octobre 2026.

Il rappelle la délibération n°2026-18 du conseil municipal réuni en session ordinaire le 28 avril 2026, adoptant le Budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de VIEUX-FORT.

Les crédits sont disponibles au chapitre 65, article 65131 Bourses.

Il propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de Six cents euros (600,00 €) à l'étudiante, Madame REMILIEU PIERRE-JEAN Tayla pour le financement de son Projet de mobilité Erasmus à Dublin en Irlande et Cent cinquante euros (150,00 €) au Pensionnat de Versailles Saint Joseph de Cluny pour le financement du voyage linguistique, pédagogique et culturel à New-York de l'étudiante VIGNAL Thalissa domiciliée à VIEUX-FORT.

Il invite le conseil à bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil municipal,**

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE :**

1°) D'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de Six cents euros (600,00 €) Madame REMILIEU PIERRE-JEAN Tayla pour le financement de son Projet de mobilité Erasmus à Dublin en Irlande et Cent cinquante euros (150,00 €) au Pensionnat de Versailles Saint Joseph De Cluny pour le financement du voyage linguistique, pédagogique et culturel à New-York de l'étudiante VIGNAL Thalissa.

2°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

3°) De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Abstentions : MM.

Pour expédition conforme :

Le Maire,



Rolland PLANTIER. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT)